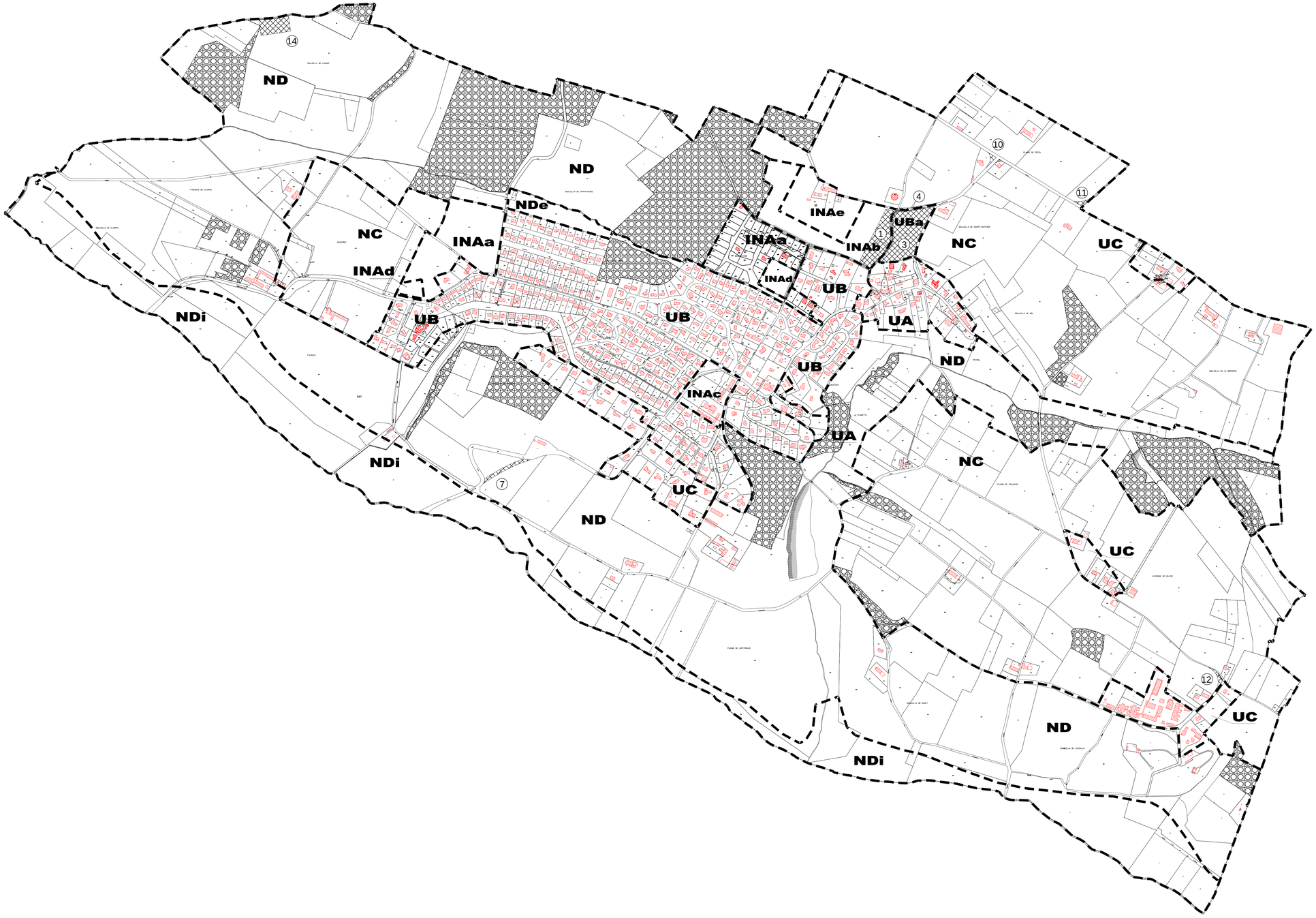


Fond cadastral - Juin 2005 - Service du Cadastre
Mise à jour partielle de juillet 2009 réalisée à titre indicatif

N

Légende

UA: secteurs d'habitat ancien

UB : secteur d'habitat individuel, densité moyenne

UBa : secteur à vocation d'accueil de constructions et installations à usage d'équipements collectifs ou d'intérêt général.

UC : secteur d'habitat individuel, densité faible, assainissement non collectif - superficie minimale des parcelles égale à 3000 m²

I NA : zone à urbaniser comprenant 4 secteurs :

I NAa : secteur à vocation principale d'habitat, densité moyenne

I NAb : secteur à vocation principale d'habitat, densité moyenne à faible

I NAc : secteur à vocation principale d'équipement, de commerces et de services

I NAd : secteur à vocation d'équipement

I NAe : secteur à vocation principale d'habitat, densité faible

NC : zone agricole

ND : zone de protection des sites

NDe : zone naturelle où sont autorisées les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

NDi : zone inondable de la Seillonne, périmètre CIZI établi par la DIREN

8 : Emplacement réservé

: Espace boisé classé

: Elément paysager à protéger conformément à l'application de l'article L.123-1-7 du code de l'Urbanisme : protection des chemins, des fossés et de la végétation qui les borde (haies, arbres isolés).

Département
de la Haute Garonne

Commune de **MONS**

Plan d'Occupation des Sols

POS	**approuvé le 5 nov. 1985**
1ère Modification	**approuvée le 29 juin 1991**
Mise à jour	**arrêtée le 9 mai 2000**
2ème Modification	**approuvée le 31 janvier 2007**
3ème Modification	**approuvée le 29 février 2008**

1ère Révision simplifiée

approuvée le 6 novembre 2009

P.O.S. de MONS
atelier urbain, Sarl d'Architecture Argut et Guiomb 23 impasse des Bons Arrêts 31200 TOULOUSE - 05 61 11 88 57 - atelierurbain@free.fr

PLAN DE ZONAGE
LA COMMUNE

3.1
ECHELLE : 1 / 5000